À une séance ordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le lundi 12 février 2018 à 20h00 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Les conseillers :

Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Josée Levasseur
Monsieur Dany Lafontaine
Monsieur Bernard Paquet
Monsieur Jeannot Beaudin
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

RÉS : 2018-02-19 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté par la directrice générale :

EN reportant les points suivants :

13- Contrat de conciergerie pour 2018 -382 Granier (Bureaux administratifs)
14- Contrat de conciergerie pour 2018 – Autres locaux de la Municipalité
16- Dépôt du rapport annuel 2017 du SCRSI

EN laissant les affaires nouvelles ouvertes.

MOT DU MAIRE

Monsieur Normand Morin, maire présente son mot pour le mois de février 2018.

Les sujets suivants sont apportés :

- Tout va bien et les dossiers avancent bien.

RÉS : 2018-02-20 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 30 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

RÉS : 2018-02-20 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 30 JANVIER 2018 (suite)

D'ADOPTER les procès-verbaux du 15 et 30 janvier 2018, tels que déposés par la directrice générale.

RÉS : 2018-02-21 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bordereau de correspondance de janvier 2018, soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

RÉS : 2018-02-22 ADOPTION DES BORDEREAUX DE CHÈQUES #17-12 ET #18-10 AINSI QUE LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE des certificats de disponibilité de fonds ont été émis par la directrice générale relativement aux bordereaux de chèques numéro 17-12 totalisant **652 011,38 $** et numéro 18-01 totalisant **298 219,13 $;**

CONSIDÉRANT QU'aucune la liste de transferts budgétaires n'est à déposer.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des bordereaux de chèques numéro 17-12 du mois de décembre 2017 et numéro 18-01 du mois janvier 2018.

RÉS : 2018-02-23 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire le paiement pour les factures suivantes :

NOM	DESCRIPTION	NUMÉRO FACTURE	MONTANT
Nadia Allard	Frais de déplacement et repas pour janvier 2018 (rencontres)		54,65 $

RÉS : 2018-02-23 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (suite)

NOM	DESCRIPTION	NUMÉRO FACTURE	MONTANT
H2O Innovation	Location du 21 décembre 2017 au 20 janvier 2018	96418	6 467,34 $
Josée Gagnon	Frais de déplacement pour janvier 2018 (rencontres, formations et commissions pour activités)		56,70 $
Josée Gagnon	Frais de déplacement pour décembre 2017 (rencontres, commissions pour activités)		120,60 $
Annie Métivier	Frais de déplacement (formation le 31 janvier 2018)		13,50 $
Normand Morin	Dîner rencontre TDA		13,66 $
MRC de Manicouagan	Quote-part (1er versement)	82384	21 193,75 $
Kathleen Otis	Frais de déplacement (Régie du Loyer)		35,10 $
Bernard Paquet	Dîner rencontre TDA		15,71 $

RÉS : 2018-02-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT 488-2018 (CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement numéro 488-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Pointe-Lebel soit adopté.

RÉS : 2018-02-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT 489-2018 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES ET DES TARIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2018 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, il est permis d'imposer des taxes générales et spéciales, les loyers des terrains pour les parcs de maisons mobiles, ainsi que des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, s'établissent au montant de **2 558 020 $**;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 30 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 30 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Josée Levasseur et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 489-2018 pour déterminer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 soit et est adopté.

RÉS : 2018-02-26 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2018

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les dépenses incompressibles ci-après énumérées jusqu'à concurrence des montants alloués au budget 2018 pour lesdites dépenses.

NOM DU POSTE	
Rémunération et allocation non imposable	668 624 $
Cotisations employeur	136 660 $
Poste et transport	9 075 $
Cotisations et abonnement	15 570 $
Quotes-parts – MRC de Manicouagan	84 775 $
Quotes-parts – Ville de Baie-Comeau (transport adapté, cour municipale, fourrière municipale, escouade verte)	25 719 $
Quote-part préventionniste Péninsule de Manicouagan	24 965 $
Quote-part de l'ATR	1 500 $
Quote-part – RGMR de Manicouagan	204 678 $
Cotisation CDTR de la Péninsule	15 000 $

RÉS : 2018-02-26 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2018 (suite)

Téléphones, cellulaires, Internet, câble, système d'alarme, CAUREQ, radios pompiers	33 272 $
Liaison radio pour service incendie	2 580 $
Contrat d'entretien informatique (PG Solutions et Simb@ (Biblio)	20 845 $
Location du photocopieur et machine à timbre	3 500 $
Location CGER (véhicules – 10 roues, camionnette et loader)	114 833 $
Location Caméra Soltek	4 000 $
Location de l'usine H2O	70 875 $
Location de terrains MRC (Garage municipal et dôme de sel)	8 770 $
Entente de service ; lignes de rue et déneigement Chemin de la Scierie (Ville de Baie-Comeau)	9 019 $
Fournitures et papeteries	12 970 $
Avis publics et publicités	8 075 $
Mutations mobilières	175 $
Assurances incendie, véhicules et responsabilité	48 875 $
Électricité / éclairage public et bâtiments	84 450 $
Sûreté du Québec	99 906 $
Essence et diesel	36 580 $
Sel de déglaçage / en vrac	24 000 $
Immatriculation	6 150 $
Contrat de conciergerie bâtiments municipaux, 382 Granier, location du gymnase et bibliothèque	43 056 $
Frais d'intérêts sur emprunt temporaire (marge de crédit), frais bancaires et autres frais	4 340 $
Intérêts dette L/T	56 637 $
Remboursement dette L/T (capital)	92 286 $
Remboursement fonds de roulement	51 331 $
Remboursement entente scolaire-municipale	32 267 $

RÉS : 2018-02-27 DOSSIERS EN PERCEPTION

CONSIDÉRANT les deux (2) dossiers à ajouter à la liste de décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER le maire et la directrice générale pour qu'ils soient autorisés à procéder, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2017 et les années antérieures ;

DE MANDATER également, madame Kim Bélanger, huissière, pour qu'elle puisse prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec tous les frais s'y rattachant.

RÉS : 2018-02-28 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-20001 – 1 RUE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à régulariser la marge de recul arrière du lot 4 917 261 du 1 rue Martin, qui est de 2.11 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit par le Règlement de zonage 261-2015;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure peut être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement a pas pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis par la Municipalité pour la construction de cet agrandissement.

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu une rencontre, le 22 janvier dernier, pour ladite demande et recommande l'acceptation.

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Normand Morin, cède la parole aux gens dans la salle, avant que le conseil se prononce sur ladite dérogation.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande de dérogation mineure, numéro 2018-20001, visant à régulariser la marge de recul arrière du lot 4 917 261 pour le 1, rue Martin soit acceptée, tel que recommandée par le CCU.

RÉS : 2018-02-29 PROTOCOLE D'ENTENTE 2018 – REFUGE ANIMAL CHAPITOU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel a reçu le protocole d'entente 2018 du Refuge Animal *Le Chapitou* ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, la Municipalité de Pointe-Lebel s'engage à payer la somme de 2,10 $ par habitant afin de défrayer les services du Chapitou.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

RÉS : 2018-02-29 PROTOCOLE D'ENTENTE 2018 – REFUGE ANIMAL CHAPITOU (suite)

D'AUTORISER la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Lebel;

DÉPÔT DES FORMULAIRE LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES – ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

La directrice générale dépose les listes des donateurs du formulaire 1038 (section 2) pour toutes les personnes qui ont posé leur candidature à l'élection 2017 à un poste de membre du conseil selon l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. La directrice générale transmettra au directeur général des élections l'original desdites listes.

RÉS : 2018-02-30 NOUVELLES ORIENTATIONS DU CONSEIL FACE À LA CDTR DE LA PÉNINSULE DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QUE depuis trois (3) ans, le conseil municipal de Pointe-Lebel est en réflexion de voir la pertinence de rester au sein de la CDTR de la Péninsule, car le mandat ne cadre plus dans les orientations de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Josée Levasseur et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Pointe-Lebel entame des procédures de retrait au sein de la CDTR de la Péninsule.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau.

RÉS : 2018-02-31 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES ORDINATEURS, LOGICIELS, INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel désire encadrer l'utilisation de ses ressources informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire il est important d'établir les règles et responsabilités des différents utilisateurs ;

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

RÉS : 2018-02-31 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES ORDINATEURS, LOGICIELS, INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE (suite)

QUE le conseil adopte la « Politique portant sur l'utilisation des ordinateurs, logiciels, Internet et du courrier électronique » telle que déposée par madame Nadia Allard, directrice générale.

RÉS : 2018-02-32 FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE fermer les affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

Il est surtout question :

- Déneigement dans le Parc Langlois;
- Constats d'infraction émis dernièrement pour la neige sur la voie publique dans les rues du Parc Langlois;
- Travaux de déneigement dans la fin de semaine du 15 au 17 février 2017, dans les deux parcs de maisons mobiles;
- Budget 2018 versus le taux de taxes 2018 et hausse du rôle d'évaluation.

RÉS : 2018-02-33 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE séance soit et est levée à 21h27.

Normand Morin, Maire	Nadia Allard, Directrice générale

Procès-verbal du village de Pointe-Lebel